

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS  
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT GLOBAL**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**  
**58, boulevard Charles Livon**  
**13007 MARSEILLE**

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer la présente convention par délibération du Bureau de la Métropole en date du

ci-après désigné **« la Métropole »**

**ET**

l'Association **POLE SOLUTIONS COMMUNICANTES SÉCURISÉES (SCS)**  
sise Place Paul Borde  
13790 ROUSSET

représentée par **Son Président, Monsieur Fabien AILLI**

ci-après désignée **« l'association »**

**Il est convenu ce qui suit :****PREAMBULE**

Conformément aux orientations données lors des Assises nationales de la vie associative, les administrations doivent, dans les relations qu'elles nouent avec les associations, veiller tout particulièrement au respect de la liberté associative et des principes éthiques qui sont le fondement de la vie associative.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subventions mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui œuvrent dans le domaine de l'innovation et du développement économique.

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les objectifs conformes à son objet social, à savoir :

- Promouvoir aux niveaux français, européen et international, les Solutions Communicantes Sécurisées des membres de l'association et leur action commune en tant que Pôle ;
- Faciliter la dynamique entre les différents acteurs de l'association, qu'ils soient issus du milieu industriel, des organismes de recherche et d'enseignement supérieur, des collectivités territoriales, au sein d'une même instance représentative ;
- Accompagner et labelliser les projets qui seront menés sous l'égide de l'association et faciliter le montage technique et financier des projets qui seront labellisés ;
- Développer des outils et des services pour accompagner et accélérer la croissance et la compétitivité de ses membres, notamment les TPE/PME/ETI ;
- Animer et coordonner les actions des membres au sein de l'association ;
- S'appuyer sur des commissions financières et scientifiques, afin de soutenir les efforts de différents acteurs, identifier les moyens de mise en œuvre des projets labellisés et assurer leur suivi scientifique et financier.

Le programme 2024 du pôle SCS s'articule autour de sept catégories d'actions majeures (cf Annexe III en page 10 : Programme d'actions 2024):

- La promotion, l'information et l'accompagnement des dispositifs de France 2030 et du PIA4 (Stratégie Accélération et volet Régional) auprès des acteurs de la Métropole ;
- la coordination et l'animation de la filière microélectronique ;
- la coordination et l'Animation de la Filière IoT ;
- la mise en place et le lancement du eDIH Move2Digital en coordination avec AMU et les Pôles du territoire, visant le lancement des activités de digitalisation sur le territoire et l'installation de l'IoT Center à Gardanne
- le soutien et l'accompagnement aux startups, PME et entreprises du territoire
- un focus sur les problématiques de recrutement ;
- un focus sur la transition écologique.

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ce programme.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement la réalisation des objectifs fixés pour l'année 2024.

## **ARTICLE 2: DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'exercice budgétaire 2024 et trouvera son terme au plus tard au versement du solde de la subvention.

## **ARTICLE 3 : INDÉPENDANCE DE L'ASSOCIATION**

Pour mettre en œuvre ces actions notamment avec les moyens qui lui sont alloués par la Métropole, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la définition de ses actions et dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration.

Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association, à partir des instances créées (Assemblée Générale, Conseil d'Administration, Bureau...)

Cependant, la Métropole peut requérir, en cours d'année toutes les informations et tous documents utiles au contrôle de l'exécution des engagements pris par l'association et justifiant l'octroi de la subvention.

De plus, les actions visées ci-dessus sont réalisées sous la responsabilité de l'association et ne peuvent être confiées, pour tout ou partie, à des tiers sans l'accord de la Métropole.

L'association s'engage en outre à :

- Respecter toutes les obligations légales, sociales et fiscales liées à l'exercice de ses activités,
- Fournir à la Métropole les attestations d'assurance visant à garantir sa responsabilité civile, et en particulier, pour la ou les activités, objet(s) de la présente convention.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

#### **ARTICLE 4 : BUDGET PREVISIONNEL DE L'ASSOCIATION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE**

##### **4.1 Budget prévisionnel de l'action :**

L'annexe I à la présente convention précise :

- Le budget prévisionnel global de l'objectif ou action, objet de l'article 1er, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.;

Conformément à cette annexe, le coût total prévisionnel de l'action, objet de la présente convention, représente un montant de dépenses éligibles de 1.543.300€.

##### **4.2 Participation de la Métropole :**

La participation de la Métropole est d'un montant de 100.000 €, et représente 7% du budget prévisionnel global de l'association (*hors contributions volontaires*).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Ce soutien financier sera pris en charge sur le budget principal métropolitain.

Cette subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles

#### **4.3 Modalités de versement de la subvention :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA-042-15297/23/en date du 7 décembre 2023 les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de la convention par les deux parties ;
- le solde sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 6.2 de la présente convention.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son utilisation conforme à l'objet de l'article 1.

### **ARTICLE 5 : CONTRÔLE, SUIVI, ÉVALUATION**

#### **5.1 Contrôle :**

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Métropole. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le refus de leur communication entraîne le remboursement de la subvention.

#### **5.2 Suivi :**

L'association s'engage à informer régulièrement la Métropole du bon déroulement de son fonctionnement défini à l'article 1 de la convention selon des modalités établies d'un commun accord entre les deux parties.

La Métropole pourra demander à l'association de participer à des réunions de suivi, à chaque fois qu'elle le jugera utile.

#### **5.3 Évaluation :**

L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs poursuivis par l'association auxquels la Métropole a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée par la Métropole.

Pour ce faire, une réunion comprenant les deux parties pourra être organisée par la Métropole à tout moment jugé utile.

Le non-respect par l'association de ses obligations conventionnelles se traduira par des demandes d'explication par les services opérationnels de la Métropole, et le cas échéant, par le remboursement total ou partiel de la subvention.

#### **5.4 Renouvellement :**

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la production des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 et aux contrôles prévus à l'article 5.1.

### **ARTICLE 6 : OBLIGATIONS COMPTABLES – JUSTIFICATIFS A FOURNIR**

#### **6.1 Obligations comptables :**

Préalablement à ce qui suit, la présente convention rappelle que :

- Les associations doivent adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 ;
- Conformément à l'article L. 612-4 du Code de commerce, pour tout montant supérieur à 153 000 euros de subventions publiques :
  - l'association doit établir chaque année des comptes annuels comprenant : le bilan, le compte de résultat et l'annexe ;
  - l'association est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes. Dans ce cas, l'association s'engage à transmettre à la Métropole tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles ;
- Si la subvention annuelle est supérieure à 75 000 euros ou représente plus de 50% du budget total de l'association, le Président s'engage à certifier la conformité des comptes annuels conformément à l'article L. 2313-1-1 et R.2313-5 du CGCT.

La signature de l'expert-comptable ou du commissaire aux comptes est requise, le cas échéant ;
- En cas de modification dans le domaine comptable, l'association s'engage à appliquer les nouvelles directives.

### **6.2 Justificatifs à fournir par l'association :**

L'association dont les comptes sont établis pour un exercice d'une durée de douze mois consécutifs (courant de préférence du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre), **s'engage dans les six mois suivant la clôture de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée, à fournir les documents suivants :**

- **Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes (la version détaillée);**
- **Le rapport d'activité de l'année écoulée ;**
- **Le procès-verbal de l'Assemblée Générale approuvant tous les documents précités.**

### **6.3 Autres engagements :**

Par ailleurs, l'association s'engage à communiquer à la Métropole toute modification intervenue dans la composition du Conseil d'administration et du Bureau de l'association et des statuts.

## **ARTICLE 7 : PUBLICITE - COMMUNICATION**

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue par la Métropole, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de celle-ci.

La Métropole pourra demander à l'association des justificatifs attestant de l'apposition du logo (photographie par exemple).

L'association s'engage également à communiquer sur le partenariat avec la Métropole dans toute conférence de presse, interview, etc. et faire participer les représentants de la Métropole aux actions publiques concernées.

En cas de non-respect de ces obligations, la Métropole se réserve le droit de demander le reversement de la subvention concernée.

#### **ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RÉSILIATION ET LITIGES**

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement de l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles. Dans ce cas toutefois, la résiliation ne pourra intervenir à l'initiative de l'une des parties que passé un délai d'un mois suivant une mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par la Métropole, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de dissolution ou de liquidation de l'association ou encore si cette dernière ne justifie plus exercer une activité entrant dans le champ de la compétence ayant motivé le soutien de la Métropole.

En cas de manquement grave de l'association, la Métropole sera fondée d'exiger la restitution des sommes perçues, soit en totalité, soit au prorata temporis.

#### **ARTICLE 9 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord par les deux parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er.

#### **ARTICLE 10 : INTANGIBILITÉ DES CLAUSES**

Une tolérance relative à l'application des clauses et conditions de la présente convention ne pourra jamais, quelle qu'en ait pu être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression des clauses et conditions de la présente convention.

#### **ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE**

La présente convention étant conclue «intuitu personae», l'association ne pourra en céder les droits en résultant à qui que ce soit.

#### **ARTICLE 12 : RECOURS**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 31 rue Jean-François Leca 13235 MARSEILLE Cedex 02. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

Fait à Marseille, le

**Pour l'Association**

**Pour la Métropole**

**Le Président**  
**Fabien ALLI**

**La Présidente**  
**Martine VASSAL**

## ANNEXE I - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

### Pôle SCS

#### Budget prévisionnel général Année 2024



#### Budget déposé 2024 A et B

Intitulé des dépenses	HT	Intitulé des recettes	HT
<b>60 - Achats</b>	<b>2 293</b>	<b>74 - Subventions</b>	
604 - Achat d'études	-	<b>DGA</b>	85 000
605 - Achats de matériels, équipements	-	<b>Union Européenne</b>	-
606 - Achats .. fournitures	2 293	<b>Région PACA</b>	716 494
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>73 273</b>	<i>Dont Transfert Etat Région</i>	284 216
611 - Sous traitance générale	-	<b>Région Occitanie</b>	82 498
613 - Locations	48 808	<i>Dont Transfert Etat Région</i>	46 728
614- Charges locative	-	<b>Communauté de communes</b>	193 000
615- Maintenance	21 190	NCA	-
616 - Assurances	3 275	CASA	25 000
618 - Documentation	-	AMPM	118 000
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>491 660</b>	TPM	50 000
621 - Rémunérations d'intermédiaires	-	<b>Communes</b>	
622 - Honoraires	271 475		
623 - Publicité, public., relations publiques	93 860	<b>Sous / total</b>	<b>1 076 992</b>
625 - Déplacements, missions et réceptions	110 605	<b>Autofinancement</b>	
626- Frais postaux et Téléphone	5 895	<b>70 - Ventes</b>	465 798
628 - Participation conférences	9 825	706 - Prestations de services	-
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>974 109</b>	707 - Ventes de marchandises	-
641 - Salaires	674 230	708 - Autres fonds propres	-
645 - Charges sociales	277 122	756 - Cotisations	465 798
647 - Autres charges	1 310	<b>75 -Produits gestion courante</b>	510
631- taxe salaires	20 137	<b>Contributions en Nature</b>	
633 - Formation professionnelle	-	Valorisation du Bénévolat	178 000
635 - Cotisation foncière des entreprises (CFE)	1 310		
<b>65 - Autres charges gestion courante</b>	<b>-</b>		
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>	<b>1 965</b>		
<b>Emplois des contributions en nature</b>			
Personnel Bénévole	178 000		
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 721 300</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 721 300</b>

## ANNEXE II - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS :

### Programme d'actions 2024

### Gouvernance et Animation 2024

### Pôle de compétitivité « Solutions Communicantes Sécurisées »

### Positionnement et actions 2024

#### POSITIONNEMENT ET STRATÉGIE SCS : PHASE 5 ET INTEGRATION OPTITEC

SCS a candidaté à la phase V des pôles de compétitivité le 7 octobre 2022 et a été relabellisé en Mars 2023.

La mission, le positionnement et la stratégie de SCS pour cette phase 5 s'inscrit **dans la continuité** de ce qui a été mis en place lors de la phase IV tout en prenant en compte les **évolutions, transitions et changements** importants qui sont apparus dans les 2 dernières années notamment **la prise en compte de l'urgence climatique**.

De plus, début 2023, des discussions ont démarré avec le Pôle OPTITEC conduisant à une convention de partenariat sur la 2<sup>e</sup> moitié de l'année 2023 et la volonté de rassembler les 2 pôles en une seule entité. Une note de synthèse décrivant ce projet est annexée au présent dossier.

Le projet a été validé par les gouvernances respectives des 2 entités et présenté à l'ensemble des financeurs et partenaires. La DGE a confirmé la labellisation phase 5 de SCS avec cette évolution et un courrier de confirmation du cabinet du ministre est attendu avant la fin de l'année.

Le projet est rentré dans la phase finale avec la mise en place de nouveaux statuts pour SCS prenant en compte les axes, thématiques et demandes des adhérents d'Optitec. Nouveaux statuts qui seront validés lors d'une AG extraordinaire prévue en décembre 2023.

Dans ce cadre, le nouveau positionnement de SCS pour cette phase 5 sera le suivant :

#### **Mission Phase V :**

**« ÊTRE L'UN DES PREMIERS ÉCOSYSTÈMES EUROPÉENS DEEPTech AU SERVICE D'UNE TRANSITION NUMÉRIQUE DURABLE »**

Nous souhaitons renforcer et développer l'écosystème Deeptech que nous représentons en **accompagnant l'innovation** de nos membres, en **accélérant la transition numérique** des filières régionales et en intégrant dans nos démarches et nos accompagnements **l'impératif climatique**.

#### **Positionnement phase V :**

Dans la continuité de la phase IV et avec les thématiques d'Optitec, SCS se positionnera sur **5 axes technologiques** :



Micro/électronique



Cyber & Sécurité Numérique



IoT



IA & Data Analytics



Photonique & Imagerie

**Micro et Electronique** : semiconducteurs (conception, fabrication, test, équipements, packaging, matériaux) et électronique (conception d'objets et de systèmes électroniques, électronique souple, assemblage et fabrication). Environ 120 membres.

**Cyber & Sécurité Numérique** : technologies cryptographiques, technologies protection hardware, cartes à puces, logiciel embarqué sécurisé, produits et services de cybersécurité, gestion des identités, documents sécurisés. Environ 50 membres.

**IoT** : conception et fabrication d'objets connectés, plateformes de gestion des objets, applications BtoB et BtoC, réseaux et infrastructures. Environ 120 membres.

**IA & Traitement Numérique des données** : conception et développement d'algorithmes et de logiciel IA, services de développement et d'intégration de l'IA, logiciels et services d'analyse, d'organisation et de gestion des données. Environ 110 membres.

**Photonique et Imagerie** : conception et fabrication de systèmes optiques et photoniques civils et militaires (optronique) et à destination de l'industrie. Environ 160 membres dont 90 en Région SUD

Ce positionnement technologique cible en priorité **5 marchés applicatifs clés** :



Industrie X.0



Smart Cities



E-santé Bien-être



Mobilité Intelligente



Sécurité Défense Grands Instruments

Ces 5 marchés applicatifs sont en cohérence avec les marchés visés par nos adhérents et représentent un fort potentiel d'utilisation des technologies clés de SCS.

Les **principales missions** de SCS sont :

- Accompagner et financer l'innovation et les projets de R&D
- Accélérer la croissance des petites entreprises et des startups
- Promouvoir et renforcer l'écosystème numérique régional

En ligne avec le positionnement et les missions, les **stratégies prioritaires** de SCS sont :

- Développer et valoriser l'innovation technologique :
- Soutenir et développer la croissance de nos membres et de l'écosystème :
- Soutenir la formation et les compétences :
- Développer l'attractivité et la visibilité de notre écosystème en partenariat avec les acteurs concernés
- Contribuer aux politiques d'innovation et aux politiques industrielles en Europe, en France et en Région

Ce positionnement et cette stratégie se déclinent dans un ensemble d'actions que l'on retrouve dans les actions décrites dans la suite de ce dossier.



L'ensemble des activités et actions indiquées dans le plan d'action 2024 ci-après concerne l'écosystème du numérique de la Région PACA et de la Métropole Aix Marseille Provence mais certaines ont un **focus spécifique pour les acteurs du territoire AMPM** :

- A. *La promotion, l'information et l'accompagnement des dispositifs de France 2030 (Stratégie Accélération et volet Régional) auprès des acteurs économiques de la Métropole.*
- B. *La coordination et l'animation de la filière microélectronique avec en particulier :*
- L'exécution de la feuille de route microélectronique et l'inclusion des technologies optique et photonique
  - La promotion de la microélectronique avec notamment l'organisation de la conférence « MicroInnovation Day », la mise en avant du campus de formation aux métiers électronique
  - Le suivi des projets Electronique France 2030 de la métropole (Eyco, Centiloc, SPS, Nawa, ....)
  - La participation au projet CMA France 2030 « InnovMicro2 »
  - La participation au CSF Electronique
  - Les actions en soutien de l'attractivité du territoire notamment pour l'installation d'entités sur le territoire métropolitain en liaison avec Provence Promotion et Rising Sud.
- C. *La Coordination et l'Animation de la Filière IoT avec en particulier :*
- La réalisation et mise à jour de la feuille de route 2023-2026
  - Animation du GT IoT du pole SCS et du showroom IoT
  - La mise en œuvre du projet IOT Center faisant partie du projet eDIH-Move2Digital
- D. *La Coordination et l'Animation de la filière Optique/Photonique avec en particulier :*
- La réalisation et mise à jour de la feuille de route 2023-2026
  - Lancement et Animation d'un GT Optique/Photonique
- E. *Soutien et accompagnement aux startups, PME et entreprises du territoire*
- Accompagnement et labellisation des projets France 2030 et autres dispositifs.
  - Sessions de formation synthétique : IA, Blockchain, IoT, Quantique, Photonique,...
  - Sensibilisation et accompagnement sur les problématiques « Security by Design »
  - Accompagnement et coordination sur les salons internationaux pour les PME de la métropole
  - Une action spécifique d'aide au développement commercial sous la forme de ressources mutualisées pour l'identification de prospect et de prise de rdv.
- F. *Un focus sur les problématiques de recrutement*
- Des sessions/ateliers autour des problématiques RH et recrutement
  - Un service d'aide au recrutement centré sur le sourcing de candidats qualifiés
  - La publication des offres et la mise en relation avec des candidats
  - La mise en relation des entreprises avec des partenaires RH qualifiés pour accélérer le recrutement
- G. *Un focus sur la transition écologique*
- Des actions de sensibilisation et des ateliers autour des outils et des pratiques : bilans carbone, l'éco-conception électronique et logicielle, la décarbonation des acteurs du numérique, les exigences environnementales des financeurs (investisseurs et institutionnels), les sociétés à mission, le label API Green Score pour développer des API écoresponsables, recyclage numérique et cybersécurité.

- Organisation d'un évènement dédié à la Transition écologique des acteurs numériques avec retours et partage d'expériences et bonnes pratiques
- La promotion du Label Numérique Responsable, la promotion des dispositifs ADEME (notamment l'AAP Econum) et de la Région

H. *La participation au eDIH Move2Digital visant le lancement des activités de digitalisation des PME du territoire et l'installation de l'IoT Center à Gardanne.*

## PLAN D'ACTION DÉTAILLÉ 2024

### I. **Gouvernance et missions demandées par les pouvoirs publics**

#### ⇒ **Élaboration, actualisation et suivi de la stratégie et des feuilles de route phase 5**

- Les feuilles de route des axes technologiques seront actualisées et mises à jour dans la cadre de l'intégration du Pôle Optitec
- Une feuille de route 2023-2026 pour l'axe Optique-Photonique sera réalisée
- Des travaux sur le positionnement du nouvel ensemble et la recherche d'un nouveau nom, d'un nouveau logo et d'une nouvelle charte graphique

#### ⇒ **Missions de nature institutionnelle**

- Participation aux actions et travaux sur les stratégies d'accélération de France 2030 et notamment dans les domaines de l'IA, la Cybersécurité, l'Électronique, la Photonique et l'Imagerie
- Participation à la feuille de route Cybersécurité de la région et aux projets de Campus Cyber et CIRST Régional.
- Participation au club Sud Drones animé par la Région ainsi qu'aux comités de coordination des pôles Défense avec la DGA et la Région.
- Participation à l'AFPC dans le cadre des politiques des pôles de compétitivité et de la coordination des actions des pôles. Participation aux différentes commissions de l'AFPC ainsi que dans le groupe de travail AFPC-AIF pour « Industrie du Futur ». SCS est le représentant des Pôles Région SUD à l'AFPC sur le volet « offre technologique pour l'Industrie du Futur »
- Participation au CSF Électronique, au CSF Industries de Sécurité et au CSF Nouveaux Systèmes Énergétiques en collaboration avec CapEnergies ainsi qu'au CSF Solutions Industries du Futur (SIF)
- Participation aux instances nationales et européennes clés dans nos domaines stratégiques et notamment l'Alliance pour la confiance numérique (ACN) ainsi qu'à l'association EPIC, l'European Photonics Alliance (réseau des clusters et des régions européens collaborant dans le domaine de la photonique), d'European Regions Research and Innovation Network et Photonics 21
- Participation aux programmes régionaux en soutien de l'Industrie du Futur (PSI 4.0, Pracssis, ...)
- Participation au comité des salons internationaux majeurs pilotés par Rising Sud, comité de SUD émergence & SUD investissement, Territoires d'Industries...
- Participation au CA de Rising SUD en collaboration avec les autres Pôles régionaux
- Participation au Club « InnovProvence » animé par la Métropole
- Soutien des Actions d'attractivité du territoire des agences et de la région : missions internationales, accueil des industriels
- Mise à jour du périmètre de l'observatoire régional du numérique en partenariat avec InExtenso pour prendre en compte le suivi de l'axe Photonique et Imagerie. Réalisation des notes de conjoncture régionale avec la cartographie des entreprises clés de l'écosystème deeptech y compris les acteurs Photonique & Imagerie

⇒ **Labellisation des projets innovants/R&D**

- En 2024, l'action du pôle poursuivra son objectif de mettre l'accent sur la labellisation et le soutien de projets attaquant les verrous technologiques des 5 domaines clés, ciblant des usages et des applications des 5 marchés clés de notre feuille de route et répondant aux appels Européens, Nationaux et Régionaux et ce en adéquation avec le programme France 2030 et les stratégies d'accélération notamment sur les domaines de l'IA, de la Cybersécurité et de l'électronique.
- Des actions supplémentaires de promotion et de labellisation des dispositifs du plan France 2030 seront mise en œuvre notamment auprès des nouveaux acteurs. SCS participera aux actions de l'expérimentation France 2030 en Région co-pilotées par la DREETS et la Région
- Des travaux de convergence et alignement des processus d'accompagnement et de labellisation des projets d'Optitec avec ceux de SCS seront mis en œuvre pour aboutir à un processus et méthodologie unifiée. La commission d'experts sera enrichie de membres spécialistes de la photonique/optique.
- Une sensibilisation et focalisation des membres Optitec aux montage et service projets de SCS sera mise en place pour augmenter sensiblement les projets issus de membres Optitec
- SCS a déployé un certain nombre de plateformes technologiques notamment les plateformes CIMPACA depuis quelques années et s'assurera, dans le processus de labellisation et par des actions de promotion, de l'intégration et utilisation de ces outils technologiques dans les projets.
- SCS participera avec l'AFPC et les autres pôles aux travaux sur le processus de labellisation et sur l'intégration dans les critères de labellisation des aspects liés à la transition écologique comme demandé dans le dossier phase 5.

⇒ **Activités de reporting**

- Le suivi des indicateurs clés des projets sera effectué auprès de tous les porteurs selon une enquête bi-annuelle. SCS participera aux réunions de suivi des projets avec BPI et les financeurs concernés chaque fois que SCS sera invité.
- Suivi ses indicateurs, en conformité RGPD. Le Pôle SCS de continuera d'assurer un suivi des projets pendant leur exécution et dans la phase post exécution.

## **II. L'animation de l'innovation et de son financement**

Le programme 2024 s'inscrit dans la prolongation des actions engagées en 2023 afin de favoriser l'émergence de projets et actions d'innovations qui adressent les enjeux technologiques et marchés des entreprises et acteurs de la métropole dans les 5 domaines stratégiques.

D'une manière plus globale nos actions ont pour but :

- ⇒ La diffusion de l'innovation technologique auprès des adhérents et les actions d'accompagnement pour l'innovation
- ⇒ L'animation de groupes de travail favorisant les échanges, les bonnes pratiques et les témoignages incluant les PME, les Grandes Entreprises et les laboratoires de recherche.
- ⇒ Le développement des liens entre les entreprises, les laboratoires de recherche et les acteurs scientifiques tels que la SATT.
- ⇒ L'accompagnement structuré et à valeur ajoutée des membres souhaitant faire appel à du financement public dans le cadre du plan de relance et/ou d'appels à projets afin d'augmenter la qualité des projets et leur chance de financement et ce sur les AAP Région, France et Europe
- ⇒ La capacité d'accompagner les entreprises de l'innovation jusqu'à la mise en marché.

Principaux indicateurs concernant les projets terminés de SCS sur la période 2013-2023 (Oct) :

Brevets pendant les projets	219
Nouveaux Produits et Services à l'issue des projets	228
Création d'entreprises à l'issue des projets	20
Publications pendant les projets	2380
Nombre d'emplois créés pendant les projets	935
Nombre d'emplois créés à la suite des projets	3642

#### Actions 2024 de SCS :

##### *L'accompagnement des projets et de l'innovation*

- ⇒ Animation de l'innovation : groupes de travail (GT) en ligne avec les 5 domaines clés. Animation pour l'émergence de projets sur les enjeux des feuilles de route techno-marchés.
- ⇒ Un évènement spécifique « rencontres laboratoires & entreprises » pour favoriser les échanges partenariaux entre les laboratoires et entreprises de SCS.
- ⇒ Animation et mise en œuvre de réunions marchés permettant la rencontre des besoins usages des filières clés avec les offreurs de technologie de SCS
- ⇒ Réunions d'information, sensibilisation et de prescription sur les différents dispositifs de financement, l'accompagnement au montage de projets. Sensibilisation et échange de bonnes pratiques collectives pour favoriser les développements innovants plus sobres et efficaces
- ⇒ Accompagnement structuré sur les différents dispositifs de financement de l'innovation en Région, en France et en Europe. Poursuite de la labellisation « Tic Durable » dans l'attente des livrables des travaux AFPC/DGE sur la prise en compte de la transition écologiques dans les critères de labellisation.
- ⇒ Mise à jour et promotion du catalogue des produits/services issus des projets. Suivi des projets et des retombées.
- ⇒ Accompagner les PME partenaires dans des projets pour la mise sur les marchés des produits & services issus des projets, et notamment par l'intégration dans les services "Croissance" des PME partenaires de projets finis, la mise en relation grands Groupes et les salons internationaux, les événements de valorisation des produits issus des projets, la promotion dans les media et réseaux sociaux (et la participation aux concours régionaux et nationaux).
- ⇒ Cybersécurité : continuer le déploiement de l'action « Security By Design » destinées aux startups et PME dans le but de favoriser et faciliter l'adoption des technologies de sécurité dans le développement des produits des membres SCS.

- ⇒ IA : prescription et coordination avec le nouveau programme « IA Booster » de BPI France sera mise en place sous le patronage de la DREETS. Soutien et collaboration avec le 3IA Cote d'Azur notamment dans le cadre du Cluster IA.
- ⇒ Participation aux groupes de travail Européen sur la réglementation et la certification sécuritaire de l'IoT notamment au travers de l'association Eurosmart et l'ACN

### ***Les Partenariats en support de l'innovation et des projets***

Des partenariats avec différents acteurs ont été engagés dans le cadre de nos actions d'innovation notamment avec les différents pôles filières Régionaux tels que Mer, Safe, CapEnergies, InnovAlliance ainsi que les Pôles Nationaux du numérique comme Minalogic, Systematic, Images & Réseaux et des acteurs de l'innovation comme les plateformes CimPACA ou le CIUs.

Les projets accompagnés et labellisés seront co-labellisés chaque fois que c'est justifié avec les Pôles Régionaux et Nationaux.

Plus spécifiquement, des actions communes seront déployées :

- Avec le Pôle MER sur la Cybersecurité et protection des ports avec des sessions de sensibilisation, d'échanges et de projets, sur les drones marins et sous-marins pour différentes applications de surveillance ainsi que sur un programme autour des systèmes autonomes
- Avec le Pôle CAPEnergies dans le domaine de la numérisation des systèmes énergétiques. Des actions de sensibilisation et d'échange ainsi qu'une collaboration dans le domaine des actions en faveur de la transition écologique
- Avec le Pôle Eurobiomed pour coordonner l'émergence et la labellisation de projets communs et l'organisation d'actions d'animation et de sourcing de fournisseurs de solution en ligne avec les axes santé de la Région
- Avec le Pôle SAFE dans le cadre des « Challenges IA Defense & Sécurité », dans le cadre du club sud drone ainsi que pour l'initiative Advanced Air Mobility
- Avec le pôle Innov'Alliance en région Provence-Alpes Côte d'Azur pour des actions d'échanges et de mises en relation entre des donneurs d'ordre de la filière agro et des offreurs de solutions technologiques de SCS.
- Avec le pôle SAFE dans le cadre de la structuration de la filière spatiale en Région Provence Alpes Côte d'Azur

Au-delà des partenariats, SCS favorise l'identification et la mise en relation avec des prestataires pouvant faciliter le développement d'une innovation d'un membre SCS.

Le réseau Optitec est historiquement et structurellement engagé avec le monde de la recherche. Le pôle a été créé dans l'environnement du Laboratoire d'Astrophysique de Marseille autour de la thématique du spatial en région Provence-Alpes Côte d'Azur et y est toujours hébergé.

Cet engagement au côté des laboratoires porté par un cœur de métier technologique a naturellement amené le pôle à collaborer avec les SATT présentes sur son territoire. Optitec a signé une convention de partenariat avec la SATT Sud Est. Cette convention sera rediscutée dans le nouveau cadre commun avec SCS afin de pouvoir prolonger à minima les actions précédemment engagées (volet d'animations

communes, volet de sélection de technologies maturées par les SATT et susceptibles d'intéresser les entreprises) avec un modèle économique partagé entre le pôle et les SATT.

Au niveau national, Optitec a engagé des discussions avec la Direction des Entreprises du CNRS pour mettre en place un processus de maturation et de prototypage des technologies issues des différentes filières du CNRS par les PME du réseau Optitec et à destination de grands donneurs d'ordres industriels.

### **III. Le Développement du réseau et l'animation de la communauté des membres du pôle, en priorité les startups, les PME et ETI**

SCS a structuré le développement de la croissance des TPE/PME/ETI selon les axes suivants :

1. Accompagner l'innovation des PME
2. Accompagner les PME dans leur stratégie et positionnement concurrentiel
3. Accompagner les PME dans leur financement haut et bas de bilan
4. Préparation à adresser les marchés et le développement commercial
5. Accentuer la visibilité et notoriété des TPE/PME/ETI
6. Sensibiliser les PME à la transition écologique aussi bien pour leur fonctionnement quotidien que pour leurs développements de nouveaux produits/Services

En 2024, le focus sera porté sur les levées de fonds, l'accompagnement technologique IA et Cyber, la sensibilisation à la transition écologique et le recrutement.

#### **Actions 2024 de SCS :**

##### **Animation, information, veille et bonnes pratiques :**

- ⇒ Évènements d'information sur les appels à projets, de conférences sur les opportunités marchés, des tendances technologiques & règlementaires et de mise en réseaux entre industriels membres du pôle
- ⇒ Poursuite des sensibilisations aux enjeux de la Cybersécurité au travers de webinars et ateliers ou Masterclasses dédiées en collaboration avec l'INRIA Academy et d'autres partenaires
- ⇒ Création et diffusion de l'observatoire du Numérique en Région pour des informations qualitatives et quantitatives utiles aux TPEs/PMEs

##### **Développement Commercial**

- ⇒ Organiser et mettre en œuvre des évènements « BtoB meeting » permettant la rencontre entre les acteurs PME et Startups de SCS et des grands groupes pré-sélectionnés par SCS
- ⇒ Poursuite d'un service d'accompagnement commercial pour identifier des opportunités qualifiées dans des grands groupes ou PME en France.
- ⇒ Mise en place de l'offre de service « pilote Grand Groupe » déployée chez Optitec :  
Résolution cas d'usages : processus d'accélération mis en place par Optitec, sur le traitement des cas d'usage industriel ou sécurité à destination des grands donneurs d'ordres dans lequel Optitec fait intervenir une ou plusieurs entreprises de son réseau

##### **Investissement et financement**

- ⇒ Poursuivre les mises en relation TPE/PME et investisseurs privés

- ⇒ Organisation de sessions d'échange sur les bonnes pratiques de levée de fonds avec les investisseurs en capital et organisation de RDV individuel avec des investisseurs et des startups et PME en levée de fonds
- ⇒ Poursuite du service d'accompagnement à la levée de fonds notamment dans le cadre de l'initiative nationale et inter-pôles de l'AFPC : Label hi France.
- ⇒ Continuer le fléchage des besoins de financement de ses adhérents auprès du dispositif Région Sud Investissement – Capital ou Prêt ainsi que la participation aux comités d'expertise de RSI.
- ⇒ Participation au CA et aux actions du Fonds de Dotation et d'investissement FOREIS.
- ⇒ Participer à l'organisation d'un Forum Investisseurs en 2024 sur l'IA en partenariat avec le cluster IA
- ⇒ Mise en place et promotion d'un service d'accompagnement à la réalisation graphique d'un Pitch (projet ou levée de fonds)
- ⇒ Action d'acculturation et d'accompagnement des PME duales pour renforcer leurs fonds propres en haut de bilan en coordination avec la DGA sur une base de co-investissement

### **Accompagnement technologique**

- ⇒ Poursuite de la promotion et des accompagnements en Security By design avec les partenaires du pôle
- ⇒ Favoriser les partenariats SCS-Grands Groupes en faveur de notre écosystème TPE/PME, en particulier le développement de notre offre « Open-Innovation » ainsi que la mise en œuvre des challenges IA BPI
- ⇒ Industrie du Futur : promotion des offres technologiques de nos adhérents et accompagnement au référencement sur les plateformes européennes (via le réseau européen inter-EDIH), nationales (<https://www.solutionsindustriedufutur.org>) et régionale (<https://www.parcours-sud-industrie.com>)
- ⇒ Accompagnement technologies duales en liaison avec la DGA
- Identification de technologies duales au sein du pôle
- Présentation de la technologie au pôle d'innovation défense concerné
- Démarrage d'un projet collaboratif ou individuel financé par la DGA permettant la montée en maturité de la technologie

### **Valorisation, visibilité, communication**

- ⇒ Continuer à valoriser les produits et services des TPE/PME : trophées, prix, expo des innovations, catalogues des produits et technologies
- ⇒ Continuer et favoriser la pénétration de tous les services du Pôle auprès des adhérents.
- ⇒ Promotion et diffusion des outils mis en œuvre par la région pour l'accompagnement des entreprises.
- ⇒ Promotion des entreprises IA avec la réalisation et la diffusion d'un catalogue des solutions IA en région SUD.
- ⇒ Promotion des entreprises de Cybersécurité avec la mise à jour et la diffusion d'un catalogue des solutions de cybersécurité en région SUD
- ⇒ Remise des trophées SCS 2024 lors de la convention annuelle qui allouera 5 prix à des PME exemplaires dans différents domaines y compris le nouvel axe Photonique & Imagerie

### **Accompagnement à la transition écologique**

- ⇒ Construction et déploiement d'un parcours de sensibilisation des PME à la transition écologique qui comprendra :
  - La réalisation de bilans carbone
  - La participation à des ateliers de sensibilisation et d'information dédiés : l'éco-conception électronique et logicielle, la décarbonation des acteurs du numérique, les exigences environnementales des financeurs (investisseurs et institutionnels), les sociétés à mission, le label API Green Score pour développer des API écoresponsables, recyclage numérique et cybersécurité.
  - Organisation d'un événement dédié à la Transition écologique des acteurs numériques avec retours et partage d'expériences et bonnes pratiques

- La promotion du Label Numérique Responsable
- La promotion des dispositifs ADEME (notamment l'AAP Econum) et de la Région
- ⇒ Poursuite du partenariat avec entrepreneurs pour la planète ([www.entrepreneurspourlaplanete.org](http://www.entrepreneurspourlaplanete.org)) pour identifier des mentors/coach au sein de SCS afin d'accompagner les porteurs de projets en faveur de l'environnement
- ⇒ Mise à jour et animation de la page « Transition Ecologique » du site Web SCS (<https://www.pole-scs.org/transition-ecologique/> )
- ⇒ Diffusion d'une newsletter spécifique pour informer les entreprises de SCS des actions et initiatives dans le domaine de la transition écologique.

#### **IV. L'international et l'Europe**

Pendant la phase 4, SCS a fortement déployé ses actions à l'Europe. Pendant la phase 5, cette dynamique sera poursuivie par la mise en place des projets gagnés les années précédentes et par la réalisation de nouvelles candidatures s'appuyant sur le nouvel ensemble deeptech créé avec Optitec.

Pour cela, nous nous appuyons sur nos forces :

- Un écosystème à forte dimension internationale avec notamment des grands groupes mondiaux tels que ST et Thales
- Un large réseau de partenariats solides en Europe avec plus de 40 clusters Européens ainsi que l'Alliance Silicon Europe et le réseau European Photonics Alliance
- Une équipe de 2 ETP dédiée au projets Européen qui sera élargie à 4 ETP avec le projet Move2Digital

##### **Les actions 2024 de SCS :**

- ⇒ Continuer la mise en œuvre des partenariats interclusters. Un focus particulier sera mis sur les partenariats avec le réseau européen "Silicon Europe Alliance" ainsi que le réseau European Photonics Alliance et l'Association EPIC.
- ⇒ Dans le cadre de Silicon Europe et de EPIC, participation à des missions internationales notamment pour rencontrer d'autres clusters de l'électronique, microélectronique, photonique et imagerie
- ⇒ Afin de renforcer l'affichage de SCS, de la Région et de ses membres, la participation à des salons internationaux sera poursuivie avec un focus sur nos axes techno & marchés de la phase 5.0. Les salons ciblés sont dans le tableau ci-dessous :

Salon	Intitulé	Thématique	Lieu	Pays	Début	Fin	Nb d'entreprises visées	Stand	Commentaires
Salon	MWC	Télécom/IoT/Data	Barcelone	Espagne	26/02/2024	29/02/2024	8	OUI	Pavillon régional sur pavillon France Business France
Salon	Embedded World	Industriels de l'électronique embarquée	Nuremberg	Allemagne	09/04/2024	11/04/2024	5	OUI	Pavillon régional
Salon	EUROSATORY	Défense/sécurité	Paris	France	17/06/2024	21/06/2024	5	NON	En collaboration avec le cluster PRIMUS
Salon	VISION	Photonique et Imagerie	Stuttgart	Allemagne	08/10/2024	10/10/2024	5	OUI	Inscription auprès de Messe Stuttgart
salon	SIANE	Equipement Industriel	Toulouse	France	17/10/2024	19/10/2024	3	NON	Dans le cadre du consortium PAD'OCC
Salon	SidO (2 éditions)	IoT/Industrie 4.0	Lyon et Paris	France	Dates 2024 non connues à ce jour	Dates 2024 non connues à ce jour	20	OUI	Pavillon régional
Salon	Smart City Expo World Congress	Smart City	Barcelone	Espagne	Dates 2024 non connues à ce jour	Dates 2024 non connues à ce jour	5	OUI	Pavillon régional sur pavillon France Business France
Salon	Cloud & Cyber Expo	Cyber & Big Data & IA	Paris	France	Dates 2024 non connues à ce jour	Dates 2024 non connues à ce jour	5	OUI	Pavillon régional
Salon	Photonics West	Photonique	San Francisco	USA	27/01/2025	31/01/2025	5	OUI	PAVILLON France avec BUSINESS France. Budget à intégrer dans l'année 2024 puisque le salon se déroule en début d'année 2025
salon	LASER	Photonique	Munich	Allemagne	01/06/2025	05/06/2025	5	OUI	PAVILLON France avec BUSINESS France. Ce salon sera inclus dans l'action collective salons 2024/2025

- ⇒ SCS fera aussi la promotion des salons internationaux et opérations internationales organisés par la Région et les collectivités notamment le CES, Vivatech et mobilisera ses membres notamment les startups et les PME
- ⇒ Organisation de missions partenariales avec les clusters pour lesquelles le pôle dispose d'accord de partenariat et recrutement de PME dans ces missions. Les missions internationales ciblées sont dans le tableau ci-dessous :

Mission	Intitulé	Thématique	Lieu	Pays	Début	Fin	Nb d'entreprises visées	Stand	Commentaires
Mission	Mission écosystème digital en Pologne/Thème Smart City	IA/IoT/Electronique	Varosvie	Pologne	Q1 2024	Q1 2024	4	NON	Dans le cadre du projet européen EXCITE, et en partenariat avec le cluster polonais Mazovia ICT
Mission	Mobilité intelligente et durable	Mobilité & véhicule innovation	Turin	Italie	19/03/2024	20/03/2024	4	NON	Mission d'entreprise Smart & Sustain Mobility, dans le cadre du salon VTM (Vehicle & Transport Innovation Meetings), en partenariat avec EEN/RisingSud
Mission	EDIH Exchange visits	IA/IoT/Cyber - Industrie 4.0	A définir	A définir	Q4 2024	Q4 2024	5	NON	Mission d'échange entre EDIH

- ⇒ Collaboration avec l'équipe de la *Team France Export Région Sud* afin de promouvoir l'offre de service de la Team France Export Région Sud et participer aux réunions et groupes de travail
- ⇒ Accueil de délégations étrangères en région ainsi que l'appui technique aux réunions avec des entreprises étrangères organisées par Provence Promotion.

- ⇒ Participation et appui aux comités OIR et aux opérations de localisation ou relocalisation d'activités numériques notamment électronique en région. Participation et appui aux montages des actions de prospection 2024 de Rising SUD et de Provence Promotion dans le domaine semiconducteur.
- ⇒ Participer à la mise en œuvre du projet eDIH Move2Digital en collaboration avec le nouveau porteur et les partenaires du projet avec notamment le recrutement des experts techniques IA, IoT et Cyber et la mise en place de l'IoT Center avec l'EMSE.
- ⇒ Déployer les projets EU sélectionnés en 2023. Suivre les projets de cascade funding sélectionnés en 2023 et dédiés aux PME dans le cadre des projets européens SecurIT (sécurité – pilotage du financement par SCS), DREAM (solutions numériques pour l'industrie – pilotage de l'appel et du financement par SCS), Silicon Eurocluster (électronique).
- ⇒ Répondre à une dizaine d'appels à projets notamment de type Innosup ou Cascade Funding en porteur ou en partenaire dans le cadre de la nouvelle programmation Horizon Europe
- ⇒ Soutenir et accompagner nos membres notamment PMES vers les projets et financement Europe.
- ⇒ Participation à la Task force Europe de la Région pour faire remonter de l'information sur les succès, les difficultés rencontrées et les besoins des entreprises du territoire et l'interaction avec le bureau de Bruxelles de la Région pour identifier les appels à projets pertinents et faire émerger des propositions en réponse à ces appels,

## V. Emploi et formation

Le plan d'Actions 2023 en matière Emploi – Formation, s'inscrit dans la continuité de ce qui a été mis en place pendant la phase 4.0.

Les sessions de **formation/sensibilisation aux technologies et usages** lancées sous forme de Webinars seront poursuivies. Elles ont rencontré en effet un fort succès depuis avril 2020. Elles seront doublées de sessions collectives de sensibilisation spécifiques autour de l'IA et de la Sécurité Numérique ainsi que des webinars de formation/sensibilisation aux enjeux de la transition écologique.

Les **cartographies des formations** autour de nos axes technologiques seront mises à jour et une cartographie concernant l'axe Photonique & Imagerie sera réalisée.

Des animations et des actions spécifiques **d'aide au recrutement et aux problématiques RH** seront mises en œuvre pour les PME (voir axe 6).

Le site **web dédié à l'emploi** et la formation sera enrichi et animé. SCS est partenaire de centres de formation continue dans le numérique (École Simplon, la Plateforme etc) et proposera des actions de visibilité de ces centres auprès de ses membres. SCS continuera à promouvoir les formations d'Inria Academy dans le cadre de la convention signée en 2023.

SCS continuera sa forte **implication dans les projets en cours du campus des métiers** (filière électronique) en participant au suivi des projets en cours et en participant au projet CMA France 2030 InnovMicro2 sélectionné en 2023. SCS participe aussi aux comités et actions du campus des métiers du numérique piloté par UCA.

### Les actions 2024 de SCS :

#### Formation :

- ⇒ Sessions de sensibilisation/formation de nos membres par des experts sur les 4 thématiques de notre stratégie dans des GT, réunions marchés et sous forme de Webinars (au moins 2 par mois)

- ⇒ Des actions de sensibilisation/formation pour nos PME sur des sujets business : gestion de la Propriété Intellectuelle, gestion financière, la gestion RH, marketing
- ⇒ Des actions spécifiques de sensibilisation/formation Cybersécurité et autour de la formation en IA en lien avec le 3IA
- ⇒ Promotion de formations flash de type MasterClass sur des thématiques pointues dans le numérique en partenariat avec INRIA Academy ou d'autres partenaires.
- ⇒ Mise à jour du catalogue des formations initiales et continues du numérique proposées par nos membres notamment les universités et centre de recherche
- ⇒ Continuer l'Accompagnement à la mise en œuvre du projet InnovMicro 1 (projet du PIA3 de Filière de formation en Microélectronique & Sécurité Région Sud (formation initiale et continue, alternance) incluant un cursus théorique ainsi qu'une salle blanche et participation au lancement du programme InnovMicro2
- ⇒ Poursuite des actions du projet EcoVEM autour de la formation en Microélectronique et promotion des modules de formation en microélectronique qui auront été développés dans le cadre de ce projet.
- ⇒ Participation aux actions du Campus des Métiers et qualifications Numérique piloté par UCA

#### **Recrutement/Emploi :**

- ⇒ Organisation d'un Forum Ecoles et Entreprises pour des RDV B2B et mises en réseau avec des alternants/doctorants/candidats à l'emploi.
- ⇒ Faire des mises en relation ciblées avec les 4 cabinets RH spécialisés partenaires de SCS.
- ⇒ Animation et mise à jour de l'espace recrutement du site SCS et organisation de 1 à 2 webinars dédiés pour sensibiliser les membres aux outils et moyens à leur disposition pour le recrutement (site web, BREA, eDRH CCI, etc...)
- ⇒ Partenariat avec une plateforme RH permettant la diffusion multiple et la gestion des offres d'emploi des entreprises SCS pour augmenter les chances de recrutement
- ⇒ Organisation d'ateliers de bonnes pratiques RH : marque employeur, rédaction d'offres, rédiger un guide d'entretien adapté etc.... Mises en relation ciblées avec les 4 cabinets RH spécialisés partenaires de SCS
- ⇒ Prescription des dispositifs CEDRE, parcours responsable RSE de la région SUD.

**ANNEXE III - A LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS :  
PRINCIPAUX INDICATEURS PHASE 5 : 2023-2023 SUR LE TERRITOIRE AMPM<sup>1</sup>**

Nombre d'adhérents : 159  
CA cumulé : 7M€  
Effectifs cumulés : 110 000

Nombre de projets innovants accompagnés/labellisés : 91  
Nombre de projets innovants financés : 27  
Montant des dépenses R&D des projets financés : 81M€  
Montant des aides des projets financés : 23M€

Nombre d'animations/événements sur le territoire (y compris le digital) : 151  
Nombre de PME accompagnés sur des salons : 117  
Nombre de PME accompagnés individuellement par SCS et Optitec: 615  
Montant des fonds levés par les Startups/PMEs de SCS : 30M€

---

<sup>1</sup> Pour rappel

**ANNEXE V A LA CONVENTION D'OBJECTIFS :**  
**DETERMINATION DES INDICATEURS D'OBSERVATION DE L'IMPACT DES**  
**STRUCTURES D'APPUI A L'ECOSYSTEME D'INNOVATION POUR L'ANNEE**  
**2024 ET LA PHASE V**

Afin de mieux appréhender la contribution des différents acteurs d'appui à l'innovation et au vu des spécificités d'accompagnement proposées, différents indicateurs d'observation et de suivi ont été établis pour chaque type d'acteur.

Ces indicateurs ont vocation à être annexés à la convention d'objectif encadrant l'attribution de la subvention de la Métropole. Ils devront être renseignés annuellement par chaque structure et joints à la demande de solde, en complément du rapport d'activité

*Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, la Métropole demande aux bénéficiaires de subventions de s'attacher à gendériser les données communiquées.*

- **Nombre d'adhérents total en 2024 sur la Métropole, dont entreprises, établissements d'enseignement supérieur et laboratoire, autres :**
  
- **Répartition des entreprises adhérentes par effectif :**
  - moins de 10 salariés
  - de 11 à 50 salariés
  - 51 à 100 salariés
  - 101 à 500 salariés
  - Plus de 500 salariés
  
- **Nombre de nouveaux adhérents sur l'année (dont métropolitains) :**
  
- **Effectifs cumulés des entreprises adhérentes sur la Métropole :**
  
- **Nombre de projets de R&D incluant au moins un acteur sur le territoire métropolitain, labellisés sur l'année (dont PSPC, H2020, autres préciser...) :**
  
- **Evaluation de l'impact emploi des projets labellisés sur le territoire :**